

AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 11 avril 2023 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :
2023-02 et 2023-03

Demande 2023-02 Identification du site concerné : lot 4 540 837

Nature et effets de la demande 2023-02 : Le demandeur souhaite construire une résidence unifamiliale dérogatoire quant au total des marges latérales. La somme des marges seraient de 4 mètres, alors le règlement de zonage no 347-07, à la grille des usages et des normes pour la zone R-3 dans laquelle se situe le lot, stipule que la somme des marges devrait être de 6 mètres.

Demande 2023-03 Identification du site concerné : 1404, rue Lessard, lot 4 540 365

Nature et effets de la demande 2023-03

Le requérant souhaite construire un garage de 4.88 mètres, alors que le bâtiment principal a une hauteur de 5.49 mètres. Le garage mesurera 88% de la hauteur du bâtiment principal. Le règlement de zonage no 347-07, article 46, paragraphe 3 stipule :

*«3o Hauteur maximale d'un garage isolé ou de tout autre bâtiment accessoire
La hauteur maximale d'un garage isolé ou de tout autre bâtiment accessoire isolé ne doit pas excéder 5,5 mètres et 75% de la hauteur du bâtiment principal, cette hauteur étant calculée à partir du niveau de la dalle de plancher jusqu'au pignon inclusivement.
Malgré le 1er alinéa, la hauteur maximale des portes d'un garage isolé ne pourra, en aucun cas, excéder 3.0 mètres»*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 22 mars 2023.


Audrée Pelchat
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Audrée Pelchat, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 22 mars 2023 entre 13h30 et 14h15.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 mars 2023.


Audrée Pelchat
Secrétaire-trésorière